

insérés à la fin de l'article 1 dudit bill: "Deux au moins desdits directeurs seront nommés sur recommandation des employés des chemins de fer nationaux du Canada."

M. VERVILLE (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer l'amendement de l'honorable député de Kamouraska (M. Lapointe), bien qu'il me semble qu'il soit absolument inutile qu'un député de l'un ou de l'autre côté de la Chambre ait à présenter un amendement de cette nature. Je ne me suis pas trouvé ici pendant toute la durée de la discussion de ce bill, mais j'ai été surpris d'apprendre que le Gouvernement n'avait pas inséré dans le bill une disposition de ce genre. Un grand nombre d'honorables députés de la gauche et beaucoup de ceux qui en faisaient partie avant la formation du Gouvernement d'union ont répété souvent, chaque fois que l'occasion leur en était offerte, que le travail devait, jusqu'à un certain point, être représenté dans autant de commissions que possible, parce que les connaissances pratiques de l'ouvrier étaient probablement plus efficaces que les connaissances techniques de beaucoup d'hommes désignés pour faire partie des commissions. Nous sommes arrivés à une période dans le développement de ce pays où nous devons, de bon gré ou autrement, reconnaître ce principe que le travail devrait être représenté et tout gouvernement fédéral, provincial ou municipal doit aussi le reconnaître et le mettre en pratique. Tout honorable député, qui est dans les affaires, a dû conclure depuis longtemps que le renseignement le plus précieux qu'il a jamais reçu sur ses affaires personnelles lui a été donné, d'une façon générale, par ceux qui avaient le plus d'expérience pratique. Le ministre des Travaux publics a très souvent, et avec raison, consulté les meilleurs éléments du travail dans ce pays quand il s'agissait de préparer une législation ou des décrets du conseil pour arriver à une meilleure entente entre le capital et le travail. L'auteur de cet amendement a déclaré que le Sénat avait reconnu le principe de la représentation du travail. Je prétends qu'il n'a pas été reconnu au Sénat, parce que le ministre du Travail devrait appartenir à la Chambre des communes. Je connais très bien le ministre du Travail et j'ai grande confiance en son habileté aussi bien que dans ses connaissances pratiques. Si quelqu'un devait faire partie du conseil des directeurs en dehors des grands financiers du pays ou d'hommes qui ont acquis de l'expérience dans l'administration d'un chemin de fer, ceux qui ont le

plus de connaissances sont assurément les hommes de chemin de fer du pays.

Beaucoup d'entre eux ont grandi avec le réseau depuis leur enfance; ils ont passé par l'apprentissage et ont acquis les connaissances les plus nécessaires pour une position de ce genre. J'espère que les honorables députés ne penseront que ce projet est mis en avant dans un but politique. Je croyais que j'avais entendu rire quelqu'un de l'autre côté de la Chambre, mais j'ai dû me tromper. A en juger par les conditions actuelles dans le monde du travail, je crains que si le Gouvernement n'accorde pas aux organisations ouvrières ce qu'elles ont le droit d'attendre, elles prendront les moyens de l'obtenir. Cela peut paraître radical, mais quiconque a étudié les sentiments d'inquiétude qui existent dans tout le pays, doit se rendre compte qu'il n'y a qu'un seul moyen de salut, c'est par la coopération dans toute son étendue possible. Il se peut que le Gouvernement n'ait pas dit qu'il ne nommera pas d'ouvriers; je ne sais s'il l'a dit ou non, mais je crains qu'il y ait assez d'influences pour agir et empêcher la nomination d'ouvriers dans ce conseil de direction. Depuis que je fais partie de cette Chambre, j'ai dit qu'un ministre du Travail dans le Gouvernement ne réussirait pas dans son département s'il n'était pas un homme pratique. Heureusement, le Gouvernement a jugé bon de nommer un homme pratique comme chef de ce département. Or, ce qui s'applique au département du Travail devrait assurément s'appliquer à une des plus grandes entreprises dans laquelle se soit lancé le pays. Le Gouvernement a tout à gagner par l'adoption de cet amendement. Il trouvera parmi les hommes des chemins de fer quelques-uns de ceux qui sont les plus habiles de l'Amérique. Ils sont non seulement habiles en raison de leurs connaissances pratiques, mais quelques-uns des membres du Gouvernement seraient sans doute surpris de la compétence technique de nos employés de chemin de fer et peut-être sont-ils plus avancés en finance que quelques-uns de nos ministres peuvent le penser. Ceux d'entre eux qui ont acquis un foyer qui leur appartient connaissent exactement la valeur d'un dollar et pourraient se distinguer dans des questions financières mieux que d'autres que le Gouvernement peut nommer dans ce conseil. Je ne connais aucun gouvernement fédéral ou provincial qui ait commis une erreur en essayant de réunir toutes les classes de la société et de les représenter dans les commissions qu'il nomme. J'ajouterai qu'une connaissance pratique de toutes les grandes